



INFOS UTILES :

Mairie

24380 GRUN-BORDAS

☎ 05.53.54.78.25.

☎ 05.53.03.49.01

communegrumbordas@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture :

Mercredi :

14 h - 18 h

Jeudi :

9 h à 12 h - 14 h - 17 h 30

Permanence des élus :

Le Maire :

Mercredi 14 h – 18 h

Jeudi 14 h - 17 h 30

et sur rendez-vous

Première adjointe :

Mercredi 16 h 30 – 18 h



C.I.A.S Vergt :

Aide à la personne

Route de Salon

Tél. : 05.53.54.76.70



Déchèterie BREUILH (24380)

05.53.46.35.39

Horaires d'ouverture :

Du lundi au samedi de 8 h à 12 h et de

14 h à 18 h



Communauté de communes Pays Vernois

et Terroir de la Truffe

Tél: 05 53 54 35 95

Télécopie: 05 53 54 37 23

Horaires d'ouverture au public

Du lundi au mardi

et du jeudi au vendredi

de 8h30 à 12h00

et de 13h30 à 17h00.

Le mercredi de 8h30 à 12h00.

le mot du Maire

Chers habitants,

A première vue, notre commune poursuit son train de vie tranquille de campagne.

Ce numéro s'est intéressé à la forêt qui constitue un des éléments immuables des paysages.



Carte satellite Grun-Bordas

Cette tranquillité se retrouve également dans la gestion des affaires municipales avec des investissements raisonnables basés sur des ressources modestes.

Toutefois, l'environnement économique, social et politique est beaucoup plus agité.

La population augmente et évolue dans ses besoins.

L'école a des effectifs à la hausse.

La commune n'échappe pas aux exigences de mises aux normes (accessibilité handicapés, économie d'énergie, sécurité incendie...) de ses bâtiments.

Et avec tout cela le territoire se réorganise par l'entrée de la Communauté de Communes du Pays Vernois et du Terroir de la Truffe dans l'Agglomération du Grand Périgueux.

C'est dans ce contexte souvent moteur, mais parfois trop précipité que l'équipe municipale porte les projets.

Gilles MOTARD

Dossier : Le bois dans tous ses états

Le Groupement Forestier de Beausoleil

Il y a un peu plus de 33 ans, Monsieur Dekens Joss, trentenaire belge à la vie active bien remplie, décide d'acheter une « maison de campagne ». Son choix se porte pour cette demeure à La Chancelie, en limite de Bordas.

Ce qui lui plaît à ce moment, ce sont les bois à perte de vue. Il y voit déjà un élevage de moutons (!) et une retraite paisible. Simplement l'assiduité nécessaire aux animaux ne colle pas avec son rythme de visites en Périgord.

C'est la rencontre de Monsieur le Marquis de Commarque, Président de la Coopérative Forestière à l'époque, qui le dirige vers une autre activité de loisir : la sylviculture.

Le principe est simple, mais surtout louable : débarrasser des parcelles de forêt naturelle pour installer des forêts de plantation, dans un but avant tout purement écologique pour cet amoureux de la nature.

Ainsi, Monsieur Dekens acheta chaque parcelle à vendre le joutant directement, et de fil en aiguille (ou 33 ans quand même !) passa de 8 hectares à environ 150 hectares de bois aujourd'hui.

Cela ne s'est pas fait en claquant des doigts, et la passion « du Belge » comme on l'appelle, reste le moteur principal de cette progression.

Effectivement, il aura fallu plus de 70 actes notariés pour constituer le groupement, plusieurs formations et études phytosanitaires, et une adhésion à un plan de gestion réglementé pour faire les choses correctement.

Et après des essais de plantation de sapins d'Amérique ou de Corse, tous plus ou moins sujets à maladies, un retour aux pins maritimes parut évident.

Le Groupement Forestier de Beausoleil a d'ailleurs fait l'objet de plusieurs visites du Préfet de la Dordogne, et servit de référence à la région en matière de plantation durable.

Aujourd'hui géré essentiellement par la coopérative forestière, qui élague, plante, transporte et négocie la production du bois, Beausoleil reste avant tout une affaire familiale.

Joss est aidé pour l'entretien par sa famille, enfants et petits-enfants, qui se retrouvent dans la demeure familiale aussi souvent que le permettent leurs emplois du temps.

Il s'agit là de leur héritage, et, en partenariat avec la coopérative forestière, ils feront perdurer ces étendues de sapins sur notre commune.

Après tout, près de 127 000 arbres plantés en 33 ans, ça se respecte !



Charly petit-fils de la compagne de M. DEKENS devant la première coupe de l'exploitation.

Philippe Machon : un menuisier londonien à Grun-Bordas :

Il est charpentier et menuisier à Londres depuis de nombreuses années.

Après avoir étudié l'art à l'université, puis avoir suivi une formation de menuisier pendant un an (ces formations étaient parrainées par le gouvernement anglais dans les années 80), il crée un atelier avec un ami, de montage de cuisines et de meubles.



Une demande inhabituelle lui sera faite, la fabrication d'un podium, copie de celui utilisé par Ronald Reagan et fabriqué en noyer américain.

Il travaillera ensuite pour une « housing association » (organisation britannique à but non lucratif gérant une large partie du parc des logements sociaux du Royaume-Uni), dans laquelle il procédera au montage des portes et fenêtres, planchers etc...

Enfin, il deviendra enseignant combinant l'art, la formation de menuisier et l'expérience.

Il enseignera aux élèves la sculpture et la conception 3D dans un atelier. Les élèves ayant besoin de savoir comment planifier en 3D et utiliser les outils, les machines, les scies circulaires, les perceuses pilier etc...

Le remplacement de la croix du cimetière :

Il y a plus de 50 ans, un alsacien, Monsieur ROUPRICH, réfugié pendant la guerre à Grun-Bordas au « Chatenet », offrait à la commune, l'acacia qui allait servir à la fabrication de la croix du cimetière. C'est Sylvain PASQUET, qui possédait une scierie à BORDAS, qui s'occupa de scier l'arbre et Moïse LESTANG de MANZAC SUR VERN qui fabriqua et installa la croix au centre du cimetière.

Aujourd'hui la commune a décidé de remplacer l'ancienne croix que le temps avait malmenée.

Le chantier a été confié à l'association ASPPI 24 (Accompagnement Social et Professionnel Pour l'Insertion en Dordogne) dont le siège est à VERGT qui a également rénové l'abri situé au fond du cimetière.

Le choix du bois s'est une fois de plus porté sur l'acacia qui provient d'une exploitation locale. Cette essence est idéalement adaptée aux ouvrages extérieurs soumis à l'humidité et aux agressions extérieures, ce bois reste imputrescible et ne nécessite aucun traitement.

A noter que la fille de Monsieur ROUPRICH repose au cimetière de Grun-Bordas.



La forêt : qui s'en occupe ?

Avec la moitié de la commune couverte en espaces boisés, nombreux sont les acteurs qui se préoccupent de la gestion de la forêt.

Les premiers concernés sont les propriétaires.

Si quelques-uns en tirent un revenu à partir de coupes de bois suivies de replantation ou de la repousse des taillis, beaucoup de détenteurs ne comptent que sur la valeur d'un patrimoine qui leur vient de la famille.

Le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) avec son antenne à Lembras conseille les propriétaires de plus de 25 ha dans leur Plan Simple de Gestion (PSG) et accompagne tous ceux qui le souhaitent dans la conduite de leur coupe.

Les agriculteurs par l'imbrication des bois avec leurs terres sont les premiers gérants en entretenant les lisières qui bordent leurs parcelles, en utilisant le bois pour les clôtures et les constructions ou en se servant des taillis pour abriter les animaux.

La Dordogne dispose de filières organisées pour la valorisation du bois. On peut citer à proximité de nous, l'antenne d'Alliance Forêt Bois (ancienne CAFSA) à Villamblard qui assure des prestations de la coupe de bois jusqu'à la replantation.

La Fédération Départementale des CUMA (Coopératives d'Utilisation du Matériel Agricole en commun) a mis en place toute une filière de production de bois déchiqueté pour alimenter les chaufferies bois qui se sont développées sur le département.

Il ne faut pas oublier la fonction de loisir. Les sentiers de randonnées présentés dans un précédent bulletin permettent à chacun de profiter de la diversité des milieux de la commune.

C'est aussi le terrain des groupements de chasse dont on peut partager le chevreuil à l'automne et le sanglier au printemps lors des 2 repas annuels.

Enfin la forêt amène son lot de mystères et de risques.

Les légendes du loup garou ou lébéro et les mystères autour des marécages de la Vernide font partie du passé.

Aujourd'hui les communes se sont regroupées en syndicats de Défense de la Forêt Contre l'Incendie (DFCI) pour la construction de chemins d'accès aux pompiers.

Il ne faut pas oublier non plus les dégâts de la tempête de 1999 en restant vigilant à chaque coup de vent pour prévenir les chutes d'arbres et intervenir rapidement si la circulation est perturbée.

Risque de feux de forêts : soyez vigilants et respectez la réglementation sur l'usage du feu

Avec 410 000 hectares de massif forestier, soit 44 % du territoire départemental, la Dordogne est un département classé à risque sévère dans le domaine des feux de forêts. Le **Service départemental d'incendie et de secours (SDIS)** fait appel à de la surveillance aérienne pour prévenir en temps réel le risque d'incendie de forêts.

Ce dispositif préventif complète les moyens de lutte sur le terrain et la sensibilisation permanente à ce risque des habitants, par l'instauration de mesures interdisant d'allumer un feu entre le 15 juin et le 15 octobre dans les zones sensibles.

La prévention du risque d'incendie de forêt est l'affaire de tous. En adaptant son comportement pendant les périodes à risque, chacun peut contribuer à protéger la forêt.

Respecter la réglementation sur l'usage du feu

En Dordogne, c'est au printemps que le risque de propagation des feux est le plus élevé. L'été est aussi une période sensible.

C'est pourquoi, pendant les périodes du 15 février au 15 mai puis du 15 juin au 15 octobre, les feux (incinération des déchets végétaux, barbecues, feux de camp...) sont interdits en zones boisées et aux abords de ces zones.

Remplir ses obligations de débroussaillage

Toutes les constructions situées en zones boisées ou à moins de 200 mètres de ces zones sont concernées. Le propriétaire des constructions doit assurer le débroussaillage 50 mètres autour de ses constructions et 10 mètres de part et d'autre des chemins d'accès. Des obligations de débroussaillage s'appliquent aussi dans les lotissements, les campings, les zones urbaines et aux abords de certaines voies routières et voies ferrées et des lignes électriques

Cette réglementation est précisée dans l'arrêté préfectoral relatif à la protection de la forêt contre l'incendie qui a été signé le 14 mars 2013.

Chaque année, dans le département de la Dordogne, les services d'incendie et de secours doivent faire face à plusieurs centaines de feux de forêt. **Le département est classé au 9ème rang national pour le nombre de départs de feux de forêt et au 16ème rang pour les surfaces brûlées.**

L'organisation mise en place et l'intervention efficace des services de secours sur les feux naissants permettent généralement de limiter la portée de ces feux. Cependant, chaque année, plusieurs centaines d'hectares de forêts sont détruits dans le département.

Le traitement du risque d'incendie de forêt ne doit pas se limiter à l'organisation de la lutte. Celle-ci, si elle n'est pas accompagnée de mesures de prévention, peut s'avérer particulièrement difficile et dangereuse pour les hommes engagés et les populations présentes dans les zones d'incendie.



Caf'n'Drive



Beaucoup auront vu cette camionnette stationnée sur le parking de la « Californie », et se seront demandés de quoi il s'agit.

Sébastien DEGUILHEM, originaire de Périgueux, a lancé son activité de service au volant le 7 décembre 2015.

Il propose différentes sortes de café et thé, sans bouger de votre véhicule.

Vous pourrez accompagner votre boisson chaude d'une viennoiserie provenant d'une excellente boulangerie de l'agglomération périgourdine.

Et soucieux de répondre au mieux à la demande de ses clients, pour beaucoup routiers, mais pas seulement, il devrait proposer d'ici peu des sandwichs frais.

Aujourd'hui présent du lundi au vendredi de 5h à 14h, Sébastien DEGUILHEM devrait adapter ses horaires avec les beaux jours, à une clientèle plus touristique sans délaisser les travailleurs qui sont nombreux à emprunter cet axe Périgueux-Bergerac.

LE BUDGET DE LA COMMUNE

Comptes administratifs 2015 :

Dépenses de fonctionnement	87 197,70 €
Recettes de fonctionnement	233 100,70 €
Dépenses d'investissement	31 111,56 €
Recettes d'investissement	12 074,77 €

L'excédent de fonctionnement prévu au budget 2015 a largement couvert les dépenses d'investissements.

Le budget 2016 dispose ainsi d'un important virement à la section d'investissement tout en restant prudent sur les recettes de fonctionnement qui tendent à diminuer.

Des travaux peuvent être programmés sur les routes et les bâtiments, notamment la salle des fêtes.

Budget 2016 :

Dépenses/Recettes de fonctionnement	229 833,54 €
Dépenses/Recettes d'investissement	154 270,10 €

INFORMATION Grippe aviaire

**Les basses- cours doivent être déclarées pour le 14 avril
et confinées entre le 18 avril et le 16 mai 2016**

Vous le savez, le Sud-ouest est entré dans une vaste mesure de vide sanitaire de ses élevages de volailles professionnels et surtout de ceux de palmipèdes contre l'Influenza Aviaire.

Ainsi, depuis le 18 janvier plus aucun caneton ou oison n'est démarré dans les élevages et ce jusqu'au 16 mai.

Le 18 avril, vous ne verrez plus un canard à l'extérieur et le 5 mai, toutes les salles de gavage seront vidées.

Pour ces raisons, la préfecture demande aux éleveurs amateurs de déclarer leur basse cour (le document est joint à ce bulletin, il est également à votre disposition à la mairie).

Par ailleurs, les volailles doivent être maintenues dans des locaux fermés ou des parcours recouverts de filets entre le 18 avril et le 16 mai.

Pour toute information complémentaire, adressez-vous en mairie.



A l'école :

Au mois de janvier, nous sommes allés au cinéma à Saint Astier voir des courts métrages : Les contes de la mère poule. Les personnages des dessins animés étaient réalisés en laine, en tissu ou en papier.

Au mois de février, nous avons fêté carnaval.

Tout le monde était déguisé même Audrey, Delphine et Maîtresse !



Les activités des associations des parents d'élèves du
RPI BEAUREGARD ET BASSAC
GRUN-BORDAS—SAINT MAYME D PEREYROL

Samedi 30 avril 2016 à 18 heures

Salle des fêtes de GRUN-BORDAS

Les élèves de l'école de SAINT MAYME DE PEREYROL interprètent

Le Petit Prince



Entrée libre

Le spectacle sera suivi d'une soirée PAELLA

12 € adulte—5 € enfant jusqu'à 12 ans

Apéritif et vin compris

Renseignements et réservations au 05.53.07.40.58—06.71.54.09.82

Dimanche 5 juin 2016

Vide Grenier à BEAUREGARD ET BASSAC

Samedi 2 juillet 2016 — Fête du RPI

à BEAUREGARD ET BASSAC



Carnet :

Naissance :



Ambre Lili Mado FRANT née le 1er mars 2016

Décès :

On nous prie d'annoncer le décès de

Jean, Claude, Omer KADI
décédé le 20 août 2015 à SARREBOURG (Moselle)



La TNT HD arrive le 5 avril 2016.

Si vous recevez la télévision par l'antenne râteau, vérifiez que le logo «Arte HD» apparaît soit sur la chaîne 7 soit sur la chaîne 57.

Si vous ne voyez pas le logo sur l'une de ces deux chaînes : équipez-vous d'un adaptateur TNT HD.

- Si vous recevez la télévision par câble ou satellite : renseignez-vous auprès de votre opérateur.
- Si vous recevez la télévision par ADSL (box) ou par la fibre : votre équipement TV est déjà compatible HD.

www.recevoirLaTNT.fr
0970 818 818

(prix d'un appel local)





Le Lébéro, qu'es aquò ?

« *Le lébéro* » est probablement le personnage de conte périgourdin le plus connu. Ce conte du Périgord a été imaginé pour inciter les enfants et les jeunes filles à rentrer bien sagement chez eux.

La nuit vient de tomber et vous n'avez pas eu le bon sens de rentrer chez vous, attention au lébéro qui vous guette, tapi dans l'obscurité, et vous saute sur le dos ! Au siècle dernier, de nombreuses victimes en ont fait la triste expérience.

Le lébéro est un être vil, frappé de malédiction, condamné à ne plus jamais dormir dans son lit. Le soir venu, il se transforme en se revêtant d'une peau de bête et en prenant l'aspect d'un mouton ou d'un lièvre. Quant à la femme lébéro – extrêmement rare – elle entre dans la peau d'une chèvre. La transformation du lébéro s'opère toujours près d'une fontaine. Une fois métamorphosé, le voilà parti pour une nuit d'errance à travers la campagne et plus particulièrement autour des habitations.

Afin d'expier ses fautes, il doit parcourir sept paroisses durant la nuit et passer sous sept clochers, à quatre pattes. Il n'a donc pas de temps à perdre et il lui faut courir très vite.

Ne soyez pas trop compatissant à son égard car durant sa folle nuit, le lébéro a quand même le temps de s'adonner à quelques plaisirs. L'un d'eux est de se faire porter. D'un bond il vous saute sur les épaules et se fait porter à sa guise, où bon lui semble.

Résignez-vous... malgré tous vos efforts, vous n'arriverez pas à vous en débarrasser.

Mais son plus grand plaisir est d'embrasser les filles qui, en dépit des recommandations de leurs familles, sortent à la nuit tombée pour des raisons plus ou moins inavouables. Bien mal leur en prend car elles sont attendues non loin de leur maison par un lébéro qui s'empresse de leur sauter au cou et de les embrasser malgré leur protestation et leur dégoût. Sûr que la prochaine fois, elles réfléchiront à deux fois avant de sortir la nuit !

Bien que maléfique, le lébéro n'est pas foncièrement mauvais. Le jour il redevient un bon père de famille ou une belle jeune fille. C'est pourquoi il ne faut pas lui faire de mal.

Aujourd'hui, les lébéros sont devenus rarissimes. Pour autant ne croyez pas qu'ils ont complètement disparu car vous pourriez être sa prochaine victime... Alors, à la nuit tombée, rentrez vite chez vous !

Marie-Laure Goudineau

Illustration : « *Le lébéro* » d'après Maurice Albe,
© Éditions Fanlac.

Numéros utiles :

AMBULANCE / TAXI 05 53 08 57 64 WIEGANT Route de Salon 24380 Vergt	LA POSTE 05 53 03 83 50 5, Place Charles Mangold 24380 Vergt	OSTÉOPATHE 06 71 22 95 26 Marjorie BESSE 4, Place Marty 24380 Vergt
DENTISTES 05 53 54 90 48 Philippe CARCENAC 10, Route de Bergerac 24380 Vergt	MÉDECINS 05 53 54 90 09 Docteur TRICAUD 11bis Grand'Rue 24380 Vergt	PÉDICURE / PODOLOGUE 05 53 54 96 22 Aure CEROU 1, Avenue du 26ème R.I. 24380 Vergt
05 53 54 96 22 Bernard FRANCOIS 1, Avenue du 26ème R.I. 24380 Vergt	05 53 54 66 96 Docteur PARROT-TRUCHASSOUT 1, Boulevard Aristide Briand 24380 Vergt	PHARMACIES 05 53 54 90 20 Bruno BENSUSSAN 10, Place Marty 24380 Vergt
EDF 08 10 33 36 24 Sécurité dépannage	Groupe Médical 05 53 54 96 22 Docteur Stéphane BUHAJ Docteur Frédéric LAMAZIERE Docteur Max RENAUDIE 1, Avenue du 26ème R.I. 24380 Vergt	05 53 54 98 95 Annie CHANRAUD-BOUYROU 16, Place de la Halle 24380 Vergt
GENDARMERIE 05 53 07 89 75 21, rue du Château Vieux 24380 Vergt	OFFICE NOTARIAL 05 53 54 90 19 Ph, BRUS, J-C LOPEZ et Ch. SARLAT-LABADIE 6, Avenue des Anciens Combattants 24380 Vergt	05 53 54 90 16 Mesdames LOPEZ-RICHARD 12, Route de Bergerac 24380 Vergt
INFIRMIÈRES 05 53 54 98 35 Groupe Médical 1, Avenue du 26ème R.I. 24380 Vergt	KINÉSITHÉRAPEUTES-MASSEURS 05 53 54 72 27 Véronique SUDRIE Chateau 24380 Vergt	TAXI 05 53 54 74 00 Allo Taxi Vernois 8bis, Place Jean Jaurès 24380 Vergt
05 53 35 16 64 SCP VERNET Olivia et Roger VERNET 62, Grand'Rue 24380 Vergt	OPTICIEN 05 53 54 33 18 Lachal Grand'Rue 24380 Vergt	VÉTÉRINAIRE 05 53 54 90 14 Olivier PENNANT 5, Boulevard Fénélon 24380 Vergt
	ORTHOPHONISTE 05 53 08 61 57 Sylvie GEOFFROY 1, Avenue du 26ème R.I. 24380 Vergt	



SAMU

15



POLICE

17



POMPIERS

18



TOUTES URGENCES

Numéro prioritaire, européen et fonctionne avec mobiles et fixes

112



SMS OU FAX

Pour les personnes ayant des difficultés à parler ou à entendre

114

A noter :

Si vous souhaitez obtenir les procès-verbaux des conseils municipaux, nous vous remercions de nous les demander, par téléphone au 05.53.54.78.25 (heures d'ouverture de la Mairie) ou par mail à l'adresse suivante communegrumbordas.info@orange.fr, en laissant vos coordonnées.

En nous laissant votre adresse électronique à l'adresse suivante communegrumbordas.info@orange.fr, nous pourrions vous transmettre des infos ponctuelles ou urgentes entre deux bulletins municipaux (coupures d'électricité programmées, cérémonies au Monument aux morts, etc...)

Si vous souhaitez que vos prochaines manifestations soient annoncées dans notre bulletin, merci de nous les faire connaître.

Les dates de parution du journal sont janvier, avril, juillet, octobre (sous réserve de possibles changements).

Vos remarques et suggestions :

Nous attendons vos remarques et suggestions concernant l'amélioration de ce bulletin mais également vos idées ou questions sur la vie dans notre commune.

Vous pouvez nous en faire part par courriel (communegrumbordas@wanadoo.fr) ou en complétant le talon ci-dessous et en le déposant dans la boîte aux lettres de la Mairie.

Vous pouvez aussi le signer ou le laisser anonyme.

Nous comptons beaucoup sur votre participation.

D'avance merci.

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....